

Acte n° 2026-05

**Le Conseil d'administration en sa séance du 29 mai 2026,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et R719-64 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

Objet : Débat sur les orientations budgétaires (Budget initial 2027)

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à débattre sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2027 et sur les engagements pluriannuels, sur la base du document joint en annexe.

Fait à Lyon,

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

L'acte sera publié sur le site internet de l'Université au plus tard le 5 juin 2026.
Date de transmission au recteur, chancelier des universités : le 5 juin 2026.